

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESM  
GROUPE DL  
GRUPPO C  
BUREAU VAN

**INFORMATION  
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Brussels, 17 January 1977

**REPORT ON THE EUROPEAN COMMUNITY PROGRAMME OF PILOT SCHEMES TO  
COMBAT POVERTY (1)**

The Commission has sent to the Council its first report on the programme of pilot schemes and studies to combat poverty which the Council authorised in July 1975 (2). The aim of this programme is to test and develop new methods of helping the poor and those threatened by poverty and to improve the understanding of the nature, causes, scope and extent of poverty.

The existence of the programme of pilot projects is a tangible demonstration of the Community's concern that Member States learn from each other how to solve common problems in social policy and to fight against poverty. The period since the Council first set the programme as a priority point in its Resolution on a Social Action Programme in January 1974 has been a time of severe economic difficulties. The Commission feels that now is the moment for the Community to reaffirm its concern by continuing the programme it has already established and if possible allowing a modest expansion.

The amounts allocated in the Community budgets for aiding the poverty programme were 2.5 million units of account and 2.875 million u.a. in 1975 and 1976 respectively. The Commission in its 1977 budget requested 3.5 million u.a. for the continuation of the programme, which is broadly equivalent to the amount requested in 1975 and 1976 with an inflation factor and a margin for modest expansion as well as a small element to provide for expenses arising from evaluation and monitoring. This amount has now been agreed by the Council and the European Parliament.

The Commission's report falls into three parts :

Part I outlines the history of the programme from its inclusion as a priority point in the Resolution of the Council on a social action programme of January 1974 through the Council Decision of July 1975 and the signing of contracts the following December until October 1976, the date when progress reports on the 21 projects were presented by the organisers to the Commission.

Part II explains the aims of the programme including the working definition of poverty. The main part of this section contains the summaries of the progress reports on the individual projects which are grouped into four categories according to the type of action or research. The categories are :

- Community action
- Action in favour of special groups
- Actions for the improvement of social service systems
- Exploration of poverty

The actions under the last heading, "Exploration of poverty", consist of two cross-national studies financed entirely by the Commission. The 19 other action-research projects were proposed to the Commission by the Member

1) COM 718

2) See O.J. L 199/34 of 30 July 1975 and P - Note 72 of November 1975

States and are financed 50% by the Commission.

Part III looks to the future and presents the case for continuing the 19 projects which are now under way and, as mentioned above, suggests a modest expansion of the programme and the commitment of a small amount of money for evaluation work.

A particular feature of this programme is that it is concerned with people as people and not only as producers and consumers or potential producers and consumers. It also involves the Community in direct activity with individuals in their own neighbourhoods. The programme has a high degree of visibility (projects are widely reported in the media and are likely to be increasingly known as their activity extends) and in relation to its scale the Commission feels that the programme probably does more to promote a feeling of positive identification with the Community than any other action it finances.

TALSMANDENS GRUPPE  
 SPRECHERGRUPPE  
 SPOKESMAN'S GROUP  
 GROUPE DU PORTE-PAROLE  
 GRUPPO DEL PORTAVOCE  
 BUREAU VAN DE WOORE

**INFORMATION**  
**INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG**  
**DN MEMO**

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, janvier 1977

**RAPPORT SUR LE PROGRAMME EUROPEEN DE PROJETS  
 PILOTES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (1)**

La Commission a adressé au Conseil son premier rapport sur le programme de projets et de recherches pilotes pour combattre la pauvreté, que le Conseil a approuvé en juillet 1975 (2). Ce programme a pour objet de "tester et développer de nouvelles méthodes destinées à aider les personnes pauvres ou menacées de pauvreté" et de "contribuer à la compréhension de la nature, des causes, de l'étendue et de la dynamique de la pauvreté dans la Communauté".

L'existence d'un programme de projets pilotes est une démonstration tangible de l'intérêt que manifeste la Communauté pour que les Etats membres apprennent les uns des autres comment résoudre les problèmes de politique sociale et lutter contre la pauvreté. La période qui s'est écoulée depuis que le Conseil a établi ce programme comme un point prioritaire de sa résolution sur le programme d'action sociale en janvier 1974 a été caractérisée par de graves difficultés économiques. La Commission juge que le moment est venu maintenant pour la Communauté de réaffirmer l'intérêt qu'elle lui porte en poursuivant le programme qu'elle a mis sur pied et, si possible, en l'étendant légèrement.

Les montants alloués dans les budgets communautaires pour contribuer au programme de lutte contre la pauvreté ont été respectivement de 2,5 millions et de 2,895 millions d'UC en 1975 et en 1976. Dans le cadre de son budget pour 1977, la Commission a demandé, pour la poursuite du programme 3,5 millions d'UC, ce qui correspond approximativement aux montants demandés respectivement en 1975 et 1976, compte tenu du facteur d'inflation et d'une marge permettant une expansion limitée de même que d'un montant résultant de l'appréciation et de l'encadrement du programme. Cette demande vient d'être approuvée par le Conseil et par le Parlement européen.

Le rapport de la Commission se compose de trois parties :

La première partie décrit l'historique du programme depuis son inscription comme point prioritaire dans la résolution du Conseil concernant un programme d'action sociale de janvier 1974, en passant par la décision du Conseil de juillet 1975 et la signature des contrats au cours du mois de décembre suivant, jusqu'en octobre 1976, date à laquelle les états d'avancement des 21 projets ont été présentés à la Commission.

(1) COM (76) 718

(2) Voir JO L 199/34 du 30 juillet 1975 et note P-72 de novembre 1975

La deuxième partie expose les objectifs du programme et précise la définition de la pauvreté qui a été retenue. Cette partie comprend essentiellement les rapports résumés des différents projets regroupés en quatre catégories selon leur type d'action ou de recherche. Ces catégories sont les suivantes :

- l'action communautaire
- l'action en faveur de catégories particulières
- l'action d'amélioration des institutions sociales
- l'exploration de la pauvreté.

Les actions au titre de cette dernière rubrique, "exploration de la pauvreté", sont constituées par deux études internationales entièrement financées par la Commission. Les 19 projets d'action-recherche ont été proposés par les Etats membres à la Commission qui les finance à concurrence de 50 %.

La troisième partie envisage l'avenir et plaide en faveur de la poursuite des 19 projets actuellement en cours. Comme nous l'avons dit plus haut, une modeste extension du programme est également suggérée, de même que l'engagement d'un montant réduit en vue du travail d'évaluation.

Une caractéristique particulière de ce programme est qu'il s'occupe de l'individu en tant que tel et non pas en tant que producteur et consommateur ou producteur et consommateur potentiels. Il implique également la Communauté dans l'activité directe des individus dans leur propre entourage. Le programme connaît un haut degré de publicité (les projets font l'objet d'abondants commentaires dans les mass-media et vont être probablement de plus en plus connus au fur et à mesure de leur évolution) et, compte tenu de ses dimensions, la Commission a le sentiment que le programme contribue sans aucun doute plus que toute autre action financées par la Communauté à promouvoir un sentiment d'identification positive avec la Communauté.

---